



SOCCER
QUÉBEC

NIVEAU 2 • QUÉBEC • PROVINCIAL

L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ



Pour le CS MRO, comme pour l'ensemble de nos partenaires, la sécurité des enfants est une priorité.

Suite à la pandémie et à l'obtention de la licence provinciale¹, nous mettons de nouvelles procédures en place pour assurer la sécurité des participants.es.

Vous avez déjà constaté que les accès à la surface de jeu et ce qui l'entoure sont limités aux joueurs.euses et à ceux et qui les encadrent (équipe d'Accueil, équipe Technique et parents-accompagnateurs).

Le présent document est court et vous présente deux (2) autres éléments important de notre politique de sécurité.

“RÈGLE DE DEUX”



Faisant partie de notre [Politique sur la prévention de la maltraitance, des abus et du harcèlement](#), la **RÈGLE DE DEUX*** stipule que :

“Tous les camps ou séances d’entraînement, compétitions sanctionnées ou compétitions amicales, tournois ou festivals d’une équipe comptant des athlètes mineurs, requièrent la présence de **deux** (2) adultes dont le rôle est d’entraîner ou de superviser les athlètes.”

* Voir la [page 4 dudit document](#).

PERSONNE-RESSOURCE



Dans le cadre de notre politique de sécurité, le CS MRO a une personne-ressource pour la protection des enfants.

- Dr Pierre Deslandes, (514) 258-6452, pilandes@sympatico.ca

Le Dr Deslandes a complété la formation en ligne **Priorité Enfants**. Vous pouvez le contacter pour toutes questions ou préoccupations concernant la sécurité des enfants au CS MRO.

Intéressés.es vous-même à suivre cette formation? Voici le lien pour y accéder : <https://www.protectchildren.ca/fr/contribuer/formation-en-ligne/priorite-jeunesse-entraîneurs/>. Contacter le directeur général pour nous en faire part.



NIVEAU 2 • QUÉBEC • PROVINCIAL

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

VISITEZ NOTRE [SITE WEB](#), À LA SECTION “[TROUSSE-PARENTS](#)” OÙ VOUS TROUVEREZ LES DOCUMENTS COMPLETS :

- [CODE DE CONDUITE](#)
- [PROTECTION DES ENFANTS](#)
- [POLITIQUE DE PRÉVENTION](#)
- et autres références